

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI A EU LIEU À L'HÔTEL
DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 10 AVRIL 2024 À 17 H**

Sont présents : Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, mairesse de Murdochville
Marcel Minville, maire de Cloridorme
Monika Tait, mairesse de Petite-Vallée
Ghislain Smith, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet suppléant, monsieur Noël Richard, déclare la séance ouverte à 17 h.

**2. RÉSOLUTION 24-43 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2024**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 10 avril 2024 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 10 avril 2024 et inscription à affaires nouvelles
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2024

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

4. Acceptation des déboursés du mois de mars 2024
5. Renouvellement du contrat d'entretien ménager
6. Modification au calendrier des réunions régulières 2024

B) Développement socio-économique

7. État des programmes d'aide financière
8. Dossiers d'investissement

C) Autres dossiers

9. Demande d'ajustement du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

10. Entente sectorielle de développement en matière de relance du secteur culturel pour le rayonnement de la Gaspésie
11. Reconnaissance de la proposition du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme de la Gaspésie
12. Adoption des redditions de comptes de l'Alliance pour la solidarité Gaspésie – Ressources humaines 2023-2024
13. Affaire nouvelle :
 - a) Demande de démolition d'un bâtiment identifié au répertoire du patrimoine bâti de la MRC
14. Période de questions pour le public
15. Ajournement ou levée de la séance

3. RÉSOLUTION 24-44 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2024 soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 24-45 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2024

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de mars 2024 suivant : MRC : 323 652,41 \$ (Compte général et Caisse populaire) et TNO : 35 286,83 soient adoptés.

5. RÉSOLUTION 24-46 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien ménager actuellement en vigueur avec monsieur Karl Philogène a été résilié par ce dernier;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par Produits sanitaires Cloutier qui agissait déjà à titre de sous-traitant pour le mandataire;

CONSIDÉRANT les règles en vigueur entourant la gestion de ce type de contrats;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à signer un nouveau contrat d'entretien ménager avec Produits sanitaires Cloutier pour une période d'un an, à compter du 1^{er} mai 2024, pour une valeur totale de 7 200 \$ plus les taxes applicables, contrat pouvant par la suite être renouvelé selon les règles de délégation des pouvoirs d'engagement des fonds de la direction générale.

6. RÉSOLUTION 24-47 : MODIFICATION AU CALENDRIER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES 2024

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2023, la MRC a adopté son calendrier des séances régulières tel que spécifié par la Loi,

CONSIDÉRANT que les travaux à l'hôtel de ville de Gaspé obligent la MRC à délocaliser les séances prévues entre le 15 mai et le 31 décembre 2024;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les séances publiques du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé prévues au calendrier adopté le 22 novembre 2023 aient lieu aux endroits suivants :

12 juin 2024 :	Grande-Vallée
10 juillet 2024 :	Cloridorme
11 septembre 2024 :	Petite-Vallée
9 octobre 2024 :	Murdochville
27 novembre 2024 :	Grande-Vallée
11 décembre 2024 :	Rivière-au-Renard

QU' un avis public du contenu de la présente modification au calendrier soit publié dans le journal Gaspésie Nouvelles et envoyé dans chaque municipalité locale conformément à la Loi.

7. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

8. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

RÉSOLUTION 24-48 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES : CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE – CONGRÈS DES LIONS 2024

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 3 000 \$ au Club Lions de Murdochville pour le projet « Congrès des Lions 2024 » dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques*.

RÉSOLUTION 24-49 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : LES HABITATIONS DE LA MONTAGNE – QUARTIER DU HAVRE – CONSTRUCTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 50 000 \$ à Les Habitations de la Montagne pour le projet « Quartier du Havre - Construction » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

RÉSOLUTION 24-50 : FONDS DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS : MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE – AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE À ROULEAUX (PUMPTRACK)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 34 000 \$ à la Municipalité de Grande-Vallée pour le projet « Aménagement d'une piste à rouleaux (pumptrack) » dans le cadre du *Fonds de soutien aux municipalités*.

9. RÉSOLUTION 24-51 : DEMANDE D'AJUSTEMENT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

CONSIDÉRANT le portrait de la situation des camps de jour dans la MRC présenté au conseil;

CONSIDÉRANT que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT que, selon les estimations de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

- CONSIDÉRANT que ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;
- CONSIDÉRANT que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;
- CONSIDÉRANT que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé appuie la démarche de la FCM demandant au gouvernement fédéral de :

- collaborer avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- de s'engager à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructures qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- de conclure dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- de réunir les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

10. RÉSOLUTION 24-52 : ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE RELANCE DU SECTEUR CULTUREL POUR LE RAYONNEMENT DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT que la concrétisation d'une Entente sectorielle de développement en matière de relance du secteur culturel pour le rayonnement de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Gaspésie, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que Culture Gaspésie sont impliqués dans cette entente;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure est désignée pour réaliser les activités prévues à l'Entente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise la MRC de Bonaventure à agir au nom des MRC de la Gaspésie dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement en matière de relance du secteur culturel pour le rayonnement de la Gaspésie.

11. RÉSOLUTION 24-53 : RECONNAISSANCE DE LA PROPOSITION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC – SECTION RÉCRÉOTOURISME DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT que la Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) entreprend le processus d'approbation du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) – Section récréotourisme de la Gaspésie, dont une proposition a été réalisée par la Table de concertation de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Gaspé a un représentant sur cette table de concertation;

CONSIDÉRANT la présentation du Plan faite au conseil en décembre 2023;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé reconnaisse que la proposition de Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme de la Gaspésie est conforme aux discussions de la Table de concertation.

12. RÉSOLUTION 24-54 : ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTES DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ GASPÉSIE – RESSOURCES HUMAINES 2023-2024

CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Gaspé a obtenu un financement de l'Alliance pour la solidarité Gaspésie pour les ressources humaines affectées au développement social du 1^{er} juillet 2023 au 31 mars 2024;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte la reddition de compte de l'Alliance pour la solidarité Gaspésie 2017-2023 pour les ressources humaines du 1^{er} juillet 2023 au 31 mars 2024.

13. AFFAIRE NOUVELLE :

A) RÉSOLUTION 24-55 : DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT IDENTIFIÉ AU RÉPERTOIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC a le pouvoir, dans un délai de 90 jours, de désavouer par résolution une décision relative à la démolition d'un immeuble inventorié;

CONSIDÉRANT qu'une telle résolution prise par la MRC doit être motivée et une copie doit être transmise sans délai à la municipalité concernée et à toute partie en cause, par poste recommandée ou certifiée;

CONSIDÉRANT que, le 7 mars 2024, la Ville de Gaspé a transmis à la MRC de La Côte-de-Gaspé, l'avis public concernant la demande de démolition pour l'immeuble situé au 19, rue Fontenelle, lot 3 619 698, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cet immeuble est inventorié dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Côte-de-Gaspé et que le conseil a pris connaissance de la fiche d'inventaire de l'immeuble;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé signifie à la Ville de Gaspé qu'elle n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu pour l'immeuble situé au 19, rue Fontenelle, lot 3 619 698, cadastre du Québec.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est posée.

15. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Monika Tait, la réunion est levée à 17 h 3.

Noël Richard
Préfet suppléant

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général